

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL265

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« mentionnée au »

les mots :

« prise en application du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.